Une enquÃªte sur le marketing de lingettes "jetables dans les toilettes"

Dossier de
 la rÃ©daction de H2o
September 2019

Le Bureau de la concurrence du Canada enquÃªte sur le marketing fait par des entreprises qui fabriquent des lingettes "jetables dans les toilettes". Les Amis de la Terre Canada et Ã‰coJustice ont dÃ©posÃ© une plainte au sujet de ces affirmations plus tÃ´t cette annÃ©e aprÃ¨s qu'une Ã©tude menÃ©e par l'UniversitÃ© Ryerson de Toronto eut rÃ©vÃ©lÃ© que 23 de lingettes Ã©tiquetÃ©es comme jetables dans des toilettes ne l'Ã©taient pas, en rÃ©alitÃ©. Les organisations ont rÃ©cemment appris que le Bureau menait une enquÃªte et qu'il avait commencÃ© Ã interroger les parties concernÃ©es.

Les municipalitÃ©s canadiennes estiment qu'il leur en coÃ»te au moins 250 millions de dollars par an pour retirer les amas qui obstruent les Ã©gouts, appelÃ©s en anglais desÂ fatbergs. Ceux-ci se forment lorsque des lingettes et d'autres solides non dÃ©sintÃ©grÃ©s se collent Ã des substances telles que la graisse de cuisine. Des fabricants de lingettes estiment que le problÃ¨me est causÃ© par les gens qui jettent dans les toilettes des lingettes dont l'emballage n'indique pas qu'il est possible d'en disposer de cette faÃ§on, notamment des lingettes pour bÃ©bÃ© et des chiffons de nettoyage. En juin, la Cour fÃ©dÃ©rale de l'Australie a rejetÃ© une plainte de la commission de la concurrence au sujet des lingettes jetables dans les toilettes, tranchant que les lingettes risquaient de causer des dommages aux rÃ©seaux d'Ã©gout domestiques, mais qu'il y avait d'autres coupables.

Radio-Canada